



Ville de Vauréal  
**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**  
**CANTON DE L'HAUTIL**

**N° 33a/2022/10**

Accusé de réception en préfecture 095-269502944-20221003-33a-2022-10-DE Date de télétransmission : 17/11/2022 Date de réception préfecture : 17/11/2022
--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 03 OCTOBRE 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 17**

**Nombre de membres présents : 09**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Date de la convocation : 27 septembre 2022**

---

**L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-neuf heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la Commune de Vauréal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Benjamin GABIRON.**

Etaient présents :

Mmes : M-C. SYLVAIN, G. SOULIER-SOTGIU, J. JASON, S. FOURSANE, P. FIDI,  
B. AVIGNON

Mrs : B. GABIRON, P. PARENTY, S. BAOU DJ

Mme S. COUCHOT a donné pouvoir à Mr P. PARENTY, Mme S. NOUVIAN a donné pouvoir à Mme M-C. SYLVAIN, Mme M-P. FAUCON a donné pouvoir à Mme G. SOULIER-SOTGIU, Mme N. ERAMBERT a donné pouvoir à Mr B. GABIRON et Mr D. GENESTE a donné pouvoir à Mme J. JASON

Absents :

Madame SOUIAH et Monsieur BOUJDAG

Excusée :

Madame POULAIN

**COMMUNE DE VAUREAL**

**DELIBERATION N° 33a/2022/10**

**NOMENCLATURE ACTES :**

**8.2 Aide Sociale**

**OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT  
ANNEE 2022**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,**

**Sur proposition de Monsieur Benjamin GABIRON, Vice-président du CCAS,**

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à donner par arrêté de délégation de fonction à ses adjoints et, dès lors que ceux-ci sont déjà titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les compétences du conseil d'administration du CCAS,

VU les articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des CCAS,

**CONSIDERANT** que ce dispositif est destiné aux personnes ou familles, locataires ou propriétaires en grande difficulté, titulaires d'un abonnement aux fournitures de gaz et/ou d'électricité, d'un abonnement à l'eau et un abonnement téléphonique,

**CONSIDERANT** que ce dispositif doit permettre de maintenir les familles dans les lieux, leur faciliter l'accès à un logement ou de maintenir leur fourniture d'énergie,

**CONSIDERANT** le courrier en date du 31 aout 2022 alertant sur l'augmentation du nombre de dossiers, notamment une augmentation de 46% de demandes sur le premier trimestre 2022 (Val d'Oise)

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur Benjamin GABIRON, Vice-Président du CCAS à verser une subvention de 700 euros en complément de la subvention initiale d'un montant de 1 900 € (mille neuf cent euros),

**ARTICLE 2** : d'imputer la dépense correspondante de 700 € (sept cents euros) au chapitre 11 nature 604 fonction 5230 du budget primitif 2022 du CCAS,

**ARTICLE 3** : Monsieur le Vice-président du CCAS de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations

Pour le Maire de Vauréal,

Par délégation,



Benjamin GABIRON

Vice-président du CCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benjamin Gabiron', is written over the official seal and extends downwards.

**Date exécutoire :**

..11..11..2022

**Date de notification :**

..22..11..2022

**Date de mise en ligne :**

22..11..2022

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*